

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

Messieurs les actionnaires de SOGELEASE MAROC, société anonyme au capital de 140 000 000.00 Dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société SOGELEASE MAROC sis, 374 Boulevard Abdelmoumen à Casablanca, le 12 Juin 2023, à 10 heures, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
2. Approbation des conventions soumises à l'article 56 de la loi.
3. Approbation et affectation des résultats, et fixation du montant des dividendes.
4. Fixation du montant des jetons de présence.
5. Nominations et renouvellements des administrateurs.
6. Questions diverses.
7. Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états de synthèse arrêtés à la date du 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions passées par la société telles que prévues à l'article 56 de la loi n°20-05 sur les sociétés anonymes, les approuve expressément.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du conseil d'administration, en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus et décharge de leurs gestions pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2022 à 30 Dirhams par action.

Le résultat de l'année, augmenté du report, sera ainsi affecté de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| ■ Réserve légale : | Cumul de 10% du capital atteint |
| ■ Dividendes : | 42 000 000 MAD |
| ■ Réserves Extraordinaires : | 10 000 000 MAD |
| ■ Report à Nouveau : | 794 132,83 MAD |

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe la somme annuelle des jetons de présence allouée à chaque Administrateur à 100.000 DH au titre de l'exercice 2022.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe la somme annuelle des jetons de présence allouée au président du conseil d'administration à 200.000 DH au titre de l'exercice 2022.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du mandat, arrivé à échéance, de l'administrateurs Mme Ourida TARSIGUEL pour une durée de quatre ans.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Said RKAIBI comme Administrateur indépendant pour une durée de quatre ans.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi en pareille matière.